



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....31
Votants.....35

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur COINTOT

Délibération numéro :
2020/122

**Gestion des assemblées
délibérantes -
Dématérialisation des
dossiers de séances**

Nota - La Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : jeudi 30 juillet 2020, que la
convocation du conseil avait été établie le
vendredi 17 juillet 2020

La Maire



ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Louis JALLAGEAS, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Didier DAURES, Catherine JOUVE, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOU, Fabrice COINTOT, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Daniel DIAZ, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS, Philippe RAMONDENC, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Martine MANANET, Bouchra EL MEROUANI, Charlie MEDEIROS, Bérénice LACAN

PROCURATIONS : Martine MANANET pouvoir à Martine BACHELET, Bouchra EL MEROUANI pouvoir à Patrick PES, Charlie MEDEIROS pouvoir à Jean-Pierre MAS, Bérénice LACAN pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Valentin ARTAL est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales pris notamment en ses articles L.2121-10, L.2121-13-1, L.2511-10,

Vu la délibération n°2020/021 du Conseil municipal du 6 février 2020 portant dématérialisation des conseils municipaux et communautaires – groupement de commandes avec la Communauté de Communes Millau Grands Causses : achat de tablette,

Considérant que dans une démarche générale de modernisation de l'administration, de réduction des coûts et de développement durable tout en cherchant à faciliter le travail quotidien des élus, il convient de mettre en oeuvre ce projet de dématérialisation de la gestion des assemblées délibérantes,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- 1- D'approuver le principe de dématérialisation des convocations, ordres du jour, notes de synthèse et projets de délibération et autres éléments constitutifs des dossiers de séance afférents aux réunions du Conseil municipal, des commissions municipales et des conseils privés, à compter du 1er septembre 2020, pour la durée du mandat en cours,
- 2- D'approuver l'équipement en tablettes des élus,
- 3- De rappeler que les équipements ainsi mis à disposition restent propriété de la ville de Millau et devront être restitués, par chaque utilisateur, à la fin de son mandat,
- 4- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à prendre toute mesure relative à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, à MILLAU le jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau
Vice-Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

